

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 13

Artikel: Un coup d'oeil à la Cité : (23 mars 1897)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un coup d'œil à la Cité.

(23 mars 1897.)

Mardi, la cérémonie de l'installation du Grand Conseil a été, au dire de tous, belle et imposante. Elle a revêtu un caractère vraiment patriotique.

Le soleil s'était levé radieux ; car le bon Dieu savait que nos députés — les uns comme les autres — avaient besoin de lumière et de chaleur.

Dès huit heures et demie du matin, le quartier de la Cité, si calme d'habitude, prenait tout à coup une animation extraordinaire. Sur tout l'espace que devait parcourir nos députés, la foule s'était rangée le long des trottoirs en files serrées, derrière les soldats qui formaient la haie. Aux fenêtres, garnies de têtes, les dames étaient très nombreuses, et bien heureuses celles qui avaient, pour ce jour-là, des amies à la Cité.

Tous attendaient avec impatience le départ du cortège.

Sur la terrasse du Château les huissiers du Conseil d'Etat, en grande tenue et inondés de soleil, mettent en valeur les couleurs du canton de Vaud ; chacun tient à la main la masse ornée d'un cordon vert et blanc filigrané d'argent et tordu en spirale.

Cet insigne donne lieu à de nombreuses conversations, personne ne sachant en indiquer le nom.

Cette espèce de bâton, à tête d'or ou d'argent, est cependant d'un usage très ancien. Il était porté par honneur dans les cérémonies devant le roi, ainsi que devant certains dignitaires.

La formation du cortège languit. Chacun s'impatiente quelque peu sous les rayons brûlants du jour. Enfin le président provisoire du Grand Conseil apparaît sur le grand escalier. Quatre huissiers se rangent au-devant de lui. C'est la tête du cortège, derrière laquelle viennent s'aligner successivement les députations des 60 cercles, appelés d'après leur ordre alphabétique.

Tout à coup on voit s'agiter un drapeau vert et blanc à la fenêtre du Département de l'Intérieur qui fait face à la Cathédrale.

C'est le signal donné aux sonneurs.

Le silence s'établit partout dans la foule. On attend le premier coup de cloche, qui tarde cependant, car on ne met pas immédiatement en branle Marie-Madelaine et ses quatre sœurs, surtout Marie-Madelaine, qui a plus de deux mètres de diamètre à sa base et vingt-et-un centimètres d'épaisseur.

Enfin la grande et harmonieuse voix de Notre-Dame éclate dans les airs. L'attention générale redouble. Le coup d'œil d'ensemble est superbe. Le tambour résonne, la musique joue, et le cortège s'avance à pas lents et dans un ordre parfait. Rien de plus pittoresque que de le voir défiler au milieu de cette foule compacte où se mêlent les costumes et les couleurs les plus divers.

Il y a là toute une population grave, sérieuse, émue à la vue de cette solennité patriotique, et qui regarde passer ses représentants, tout en se livrant aux réflexions que suscite la circonsistance.

N'a-t-elle pas l'air de leur dire : Allez, allez, messieurs, entendre les bonnes paroles qu'on va vous adresser du haut de la chaire ; puis-ent-elles porter d'heureux fruits dans vos cœurs et dans vos intelligences. Allez solenniser la promesse et faites en sorte que, dans quatre ans, nous ayons la joie de constater que vous l'avez tenue, que vous avez bien mérité de la patrie. . et de vos électeurs.

Car ne l'oubliez pas, messieurs les conseillers, ces simples citoyens qui se pressent aujourd'hui sur votre passage et que la troupe réfoule contre les murs, ce sont des électeurs auxquels plusieurs d'entre vous doivent leur siège.

Chose curieuse, à peine ce long cortège avait-il passé le seuil de l'église que la foule s'y précipitait en masse, et que la rue de la Cité si vivante, si mouvementée tout à l'heure, redevenait silencieuse et déserte. On eut vraiment dit que ces centaines de curieux avaient disparu sous le coup d'une baguette magique.

Les dernières notes de nos grandes cloches viennent de s'envoler, et dans le saint lieu, où la foule est immense, chacun assiste avec recueillement à la cérémonie religieuse. Après le magnifique discours de M. le pasteur Bordan, de Corsier, dans lequel on ne pouvait allier avec plus de bonheur et d'éloquence la foi religieuse et le patriotisme, il est procédé à l'assermentation. Pendant celle-ci le canon qui tonne au loin ajoute encore à l'effet de cette solennité.

Avant la bénédiction, l'*Union instrumentale*, placée sous le dôme du chœur, joue avec une rare perfection, une grande fantaisie sur *Zampa*, d'Hérold.

Cette belle musique, remplissant les voûtes de l'édifice de ses flots d'harmonie, nous remet en mémoire la superbe cantate exécutée dans ce même lieu, par un chœur de jeunes citoyens, accompagné d'une agréable musique, lors de l'assermentation de notre premier Grand Conseil, en 1803, et dont voici deux couplets :

Monarque éternel et suprême
De la terre et des cieux,
Daigne sur un peuple qui t'aime,
Daigne tourner les yeux ;
De la malheureuse Helvétique,
Tous les maux vont finir ;
Ah ! tous les jours de nacre vie,
Nous voulons te bénir !

Dans ce jour où de la patrie,
Les pères, sous tes yeux,
Jurent de consacrer leur vie
Au doux soin de nous rendre heureux ;
Fais de nous un peuple de frères,
Fidèle à ses serments ;
Comme tu protégeras les pères,
Protège les enfants !

Une audience d'un tribunal turc.

On a tant parlé de la Turquie, à l'occasion des massacres d'Arménie, et l'on en parle si fréquemment encore à propos des événements qui se déroulent actuellement dans l'île de Crète, qu'on lira sans doute avec intérêt quelques détails sur la manière dont on rend la justice à Constantinople. Nous allons donc introduire nos lecteurs à l'audience d'un tribunal turc, par l'aimable entremise d'un livre intéressant de M. Ed. Dutemple, intitulé : *En Turquie d'Asie*, auquel nous empruntons les amusants détails qu'on va lire :

Les tribunaux siègent dans le palais du gouvernement, en face duquel une rangée de cafés rassemblent les avocats, les parties, les témoins vrais et les témoins mercenaires, dont la profession consiste à prêter serment pour n'importe qui, sur n'importe quoi.

Il est six heures à la turque, c'est-à-dire environ midi chez nous. Les cafés se vident, c'est l'heure où s'ouvrent les audiences.

Entrons au Tidjaret, tribunal mixte où se déroulent les procès entre Européens et sujets turcs.

La salle est petite, éclairée d'une seule fenêtre, meublée d'un divan éventré, d'un vieux fauteuil pour le président et de chaises dépenaillées pour les juges.

Le président, flanqué de ses deux juges turcs, arrive naturellement une demi-heure en retard.

Les deux assesseurs européens, désignés par le consul de la nation à laquelle appartient l'une des parties en cause, les attendent depuis longtemps. On se salue, on s'assied ; aussitôt chacun tire son tabac et se met à rouler des cigarettes en avalant force verres d'eau.

Enfin le président se décide sans doute à commencer l'audience, car il vient de frapper dans ses mains.

À ce signal, la portière s'entrouvre et livre passage à l'huissier, qui s'avance les pieds nus, s'incline, croise les mains sur sa poitrine et attend.

Le président se recueille un instant, puis relève la tête d'un air souriant, enveloppe ses collègues d'un fin et long regard, et s'adressant à l'huissier : *Bechghâxé guettir*, c'est-à-dire : « Apportez-nous cinq tasses de café. »

Les assesseurs européens font la grimace, car voilà encore l'audience retardée. Enfin le président fait appeler la première cause inscrite. C'est, par exemple, John Cox, sujet anglais, contre Mustapha, sujet turc. Cox a confié à Muştapha, il ya deux ans, une somme de 200 livres turques pour être employées à des achats d'olives ; Mustapha n'a pas acheté les olives et il refuse de rendre l'argent.

Cox, Mustapha et les deux avocats s'asseyent devant la table qui sert de bureau au tribunal. Les avocats posent leurs sacs, les ouvrent, en tirent les pièces qu'ils vont produire, les étalent côté à côté des papiers appartenant aux magistrats. Tout se passe en famille. Pendant ce temps, le président et les juges causent amicalement avec les parties et les avocats, échan-